



La métallurgie CGT du département du Rhône à travers ses USTM(s) avec le soutien d'Unions Locales, de l'Union Départementale et de la région métaux AURA appellent à la mobilisation et au rassemblement.

Dans la continuité du 5 Décembre 2020 pour la « journée nationale d'action pour l'emploi et contre la précarité », la métallurgie dénoncera ce jour-là, la casse de l'emploi organisée par les directions d'entreprises.

Les nombreuses suppressions d'emplois (Jtekt, Général Electric, Solyem, Bodycote, Essilor, Renault Truck) vont détruire environ 2000 emplois sur notre département.

Bien sûr, à ce chiffre il faut ajouter les conséquences directes chez les sous-traitants, celles des ruptures conventionnelles individuelles et des licenciements économiques qui ne sont pas quantifiables à ce jour. C'est un vrai tsunami sur l'emploi alors que bien souvent il n'y a aucune difficulté économique avérée !

Les employeurs profitent de la crise Covid pour intensifier la casse de notre système social et pour imposer des reculs sur les garanties collectives. C'est le cas chez Aldes où la direction souhaite revenir au minimum de la loi et effacer 25 ans de conquises sociales et de négociation. Pour les salariés métallos, c'est la double peine.

En négociation depuis plus de quatre années maintenant, la convention collective nationale prend forme et le projet de l'UIMM est catastrophique pour l'ensemble des catégories, de l'ouvrier jusqu'au cadre.

Après plusieurs sujets mis en réserve (clôturé à la négociation mais pas acté), c'est le thème de la rémunération qui est maintenant sur la table. Les employeurs ne souhaitent plus payer certaines primes, comme par exemple la prime d'ancienneté qu'ils proposent de transformer en prime « d'attractivité ».

L'UIMM du Rhône est impatiente de réduire les droits des métallurgistes, elle convoque les syndicats dès le 7 janvier 2021.

Avons-nous vraiment besoin de vous l'expliquer ?

- Pensez-vous pouvoir empêcher les licenciements, seul dans votre entreprise ?
- Pensez-vous pouvoir empêcher les Ruptures Conventionnelles Collectives, seul dans votre entreprise ?
- Pensez-vous pouvoir empêcher les Accords de Performances Collectives, seul dans votre entreprise ?
- Pensez-vous pouvoir conserver votre prime d'ancienneté et vos droits conventionnels seul dans votre entreprise ?

A vous les réponses

La CGT appelle à la grève et à se rassembler devant la chambre patronale au 60 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^{ème}

Le vendredi 11 décembre 2020 à 11H00